



Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Madame, Monsieur,

Le conseil d'administration a le plaisir de vous convier à l'assemblée générale ordinaire. Celle-ci se tiendra le **Vendredi 14 Juin 2019 à 19h45 en la Salle des Mariages de la Mairie de Bailly-Romainvilliers, 51 Rue de Paris 77700.**

L'ordre du jour retenu est le suivant :

Quorum requis : 25%

- ✓ **Adoption du PV d'AG 2017/2018**
- ✓ **Rapport moral de la saison 2018/2019**
- ✓ **Le club en chiffres**
- ✓ **Rapport financier**
- ✓ **Rapports des commissions**
 - **Jeunes**
 - **Compétiteurs**
 - **Arbitrage**
- ✓ **Cotisations 2019/2020**
- ✓ **Election des nouveaux membres du Conseil d'administration**
- ✓ **Election des représentants à l'AG du Cobad77**
- ✓ **Questions diverses**

En cas d'impossibilité, nous vous rappelons que le vote par procuration est autorisé, conformément à l'article 6 de nos statuts. Ainsi, si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée Générale, vous trouverez ci-joint un formulaire de vote par procuration. Vous pourrez ainsi vous faire représenter par un adhérent de votre choix présent à l'assemblée générale.

Les procurations seront à transmettre par mail à secretariat@vebad.fr, ou dans la boîte à lettre se trouvant au complexe tennistique de Bailly (25 Boulevard des Artisans, 77700 Bailly-Romainvilliers)

Nous vous rappelons que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, en vertu de l'article 5 de nos statuts. Les mineurs de moins de 16 ans seront représentés par un responsable légal.

Nous attirons votre attention sur le fait que sans le quorum nous ne pourrions délibérer et devons convoquer une seconde Assemblée Générale.

Dans l'attente de notre rencontre, nous vous transmettons nos salutations distinguées.

Fait à Bailly-Romainvilliers,

le 29/05/2019

le Val d'Europe Badminton

VAL D'EUROPE BADMINTON

51 Rue de Paris, 77700 Bailly-Romainvilliers

☎ : [06.73.46.93.02](tel:06.73.46.93.02)

@ : secretariat@vebad.fr

🌐 : www.vebad.fr